



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100572

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 15/09/2025 13H54 C:005360 I:07902
V/REF : 1027103
V/Email reçu le Lundi 15/09/2025 a 13H54

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 04032
IMMEUBLE : 2 CH. CELESTINS-4032
2, CHEMIN DES CELESTINS
.
69600 OULLINS

Vaulx en Velin, le 08 Octobre 2025

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N2 CHEMIN DES CELESTINS - LOGEMENT DE MME MWEBEYA AU 1ER ETAGE TEL

MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE POUR LA POIGNEE DE PORTE DU LOGEMENT EST INADAPTEE
CHANGER LA POIGNEE ET REFIXER L'ENSEMBLE CYLINDRE + POIGNÉE DE TIRAGE
POUR PORTE

Donneur d'ordre : Mme G TORRES

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de serrurerie.

LE 15/09 A 18H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME MWEBEYA AU 1ER ETAGE
REMPLACEMENT DE L'ENSEMBLE POIGNEE PMR PORTE PALIERE PAR UNE POIGNEE
SUR PLAQUE
CONTROLE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 16/09/25 a 11H58 Mme G TORRES

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	2	56,48	56,48
1,00	MS00042-FP.Béquille double alu anodisé	2	51,35	51,35
1,00	MS00053-Reglage de porte de hall/ext.	2	51,35	51,35



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100572

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

TOTAL H.T.	159,18
T.V.A. a 10,00%	15,91
TOTAL T.T.C.En EURO	175,09

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1027103 du 15/09/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

MME MWEBEYA Stecy-Clara
2 Chemin des Celestins
69600 OULLINS

Référence de la Demande

THCMEIPCI Txv hors contra Menuiseries int Partie cne int.

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230809003-1

Téléphone : 07.51.07.18.87

04032-00001-00002-00011 H / Type 1 / 01 PLAI

Etage : 01

Date entrée: 10/09/2025

Délai

Date limite exécution : 30/09/2025

Observations

PRENDRE CONTACT AVEC LA LOCATAIRE

MME Stecy Clara MWEBEYA

07.51.07.18.87

URGENT - LA FERMETURE SIQUE DE BLOQUER

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement LA POIGNEE DE PORTE DU LOGEMENT EST INADAPTEE CHANGER LA POIGNEE ET REFIXER L'ENSEMBLE CYLINDRE	1,00	56,49	56,49	5,65	62,14
MS00043 Poignée de tirage pour porte	1,00	30,81	30,81	3,08	33,89
Total H.T.					87,30
Total TVA					8,73
Total TTC					96,03

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN6



Bon de Commande

N° : 1027103 du 15/09/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Demande de travaux suivie par TORRES Gilliane le 15/09/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Sandrine GUILLET

Directrice Adjointe en charge de la proximité et des territoires
Direction Gestion Immobilière

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **2 Chemin des Celestins 69600 OULLINS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **15/09/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1027103